

## Contribution du Conseil Syndical National du SNETAP-FSU

### Débat sur la Refondation de l'École : l'apport de l'Enseignement Agricole Public

#### Le lycée de la réussite

(Thème 1 - «La réussite scolaire pour tous»)

Pour le SNETAP FSU, le lycée de la réussite pour tous peut prendre la forme du **lycée polyvalent**. De ce point de vue, l'organisation des lycées d'enseignement général technologique et professionnel agricole (LEGTPA) mérite d'être prise en compte dans la mesure où elle permet aux **trois filières** (générale, technologique et professionnelle) de se côtoyer au sein d'une même communauté éducative et d'apprentissage. Ainsi en plus d'une mixité sociale forte, les choix d'orientation s'en trouvent facilités sous certaines conditions toutefois.

En effet, le lycée de la réussite ne peut être l'affichage de l'individualisation systématique, à outrance, transférée à l'identique depuis la formation adulte dans la formation initiale et qui se résume trop souvent par une gestion comptable des sous services. Il est nécessaire de réaffirmer l'intérêt et toute la **valeur du groupe classe**, sa valeur éducative lorsque le groupe classe est adapté en nombre en fonction des objectifs des séances ou séquences par les nécessaires dédoublements ou travaux en groupe à effectifs réduits.

Le groupe classe doit être préservé même si parallèlement il faut favoriser le travail en petits groupes. C'est un élément structurant nécessaire au développement de l'esprit critique et d'analyse. Une confrontation au groupe suppose des apprentissages, des études et des travaux en classe. Il faut évidemment que ce groupe puisse être adapté lors d'apprentissages particuliers, et ainsi être dédoublé ou à effectifs réduits.

Par ailleurs, le lycée de la réussite pour tous ne peut se réduire à la seule adéquation emploi/formation territorialisée. Les savoirs ne sauraient se réduire à des compétences utilitaristes visant à une employabilité de court terme soumise à la conjoncture économique ce qui ne saurait se traduire par une massification de l'apprentissage, et au delà, constitue une entrave à la **démocratisation du savoir et à l'émancipation des individus**.

Pourtant ce lycée de la réussite pour tous, s'inscrit tout à fait dans son territoire. Il en est un acteur majeur. Par d'autres missions qui peuvent lui être assignés à l'image des **5 missions de l'enseignement agricole public (EAP)**, il est ouvert à la coopération internationale, participe au développement local et à l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes.

En ce sens, dans le lycée de la réussite pour tous, le renforcement de l'éducation artistique, culturelle et scientifique est nécessaire. L'**Education Socio-Culturelle** (ESC) présente dans les LEGTPA constitue une réponse originale et adaptée à ces enjeux (statut enseignant avec 2/3 d'enseignement et 1/3 d'animation en lien avec le foyer socio-culturel de l'établissement, les clubs élèves et l'animation des territoires). .

En revanche, le lycée de la réussite, **ne peut être un espace dérégulé sous couvert d'autonomie et d'expérimentation**. De ce point de vue, les pratiques actuelles des LEGTPA montrent de réelles dérives.

Dans un contexte budgétaire contraint, le développement de l'autonomie administrative a abouti au non respect des référentiels, à la disparition de dédoublements, d'horaires obligatoires...

Aujourd'hui, dans une logique de croissance exponentielle, les espaces « d'autonomie » sans cadre, sans objectif clairement défini, correspondent à 30% du volume horaire attribué aux établissements. Ces « espaces d'initiatives et de projets locaux » ne peuvent avoir de sens qu'à la condition qu'ils répondent à des objectifs pédagogiques arrêtés nationalement dans le cadre d'horaires fléchés disciplinairement. Ces derniers sont en effet seuls à même de garantir la conduite d'activités et projets pluridisciplinaires ambitieux, ne servant pas de variables d'ajustement en période de pénurie budgétaire... L'exemple de l'option spécifique aux secondes GT en lycée agricole, dite Écologie Agronomie Territoire Citoyenneté et transformée récemment en EAT Développement Durable, est de ce point de vue l'exemple à suivre.

A défaut, on aboutit inmanquablement à la perte du caractère national des diplômes et à terme à leur dévalorisation sur le marché de l'emploi ainsi qu'à une perte d'équité de traitement sur l'ensemble du territoire. Cette perte d'équité ne correspond pas à ce que les usagers sont en droit d'attendre du lycée public de la réussite pour tous...

**Le développement inconsidéré du CCF** (contrôle certificatif de formation) dans nombre de diplômes produit les mêmes effets (cf. en annexe : les écueils et les limites du « tout CCF » en matière d'évaluation).

*L'Enseignement Agricole met en œuvre le CCF depuis 1985. Celui ci n'a cessé d'évoluer depuis cette date au fur et à mesure des réformes de diplômes. Cette évolution s'est traduite par une disparition de :*

- \* la possibilité pour les établissements de choisir entre CCF et épreuves terminales,*
- \* le contrôle a priori des évaluations par une commission permanente,*
- \* la note minimum exigée aux épreuves terminales,*
- \* le contrôle systématique des épreuves a posteriori (les épreuves contrôlées sont actuellement tirées au sort),*
- \* la parité entre épreuves terminales et CCF pour le Bac Pro.*

*Jusqu'à arriver, à l'occasion de la rénovation de la voie professionnelle, à la délivrance du BEPA entièrement en CCF.*

*On le comprend, depuis 25 ans, la place du CCF n'a cessé de se renforcer dans le système d'évaluation des élèves de l'Enseignement Agricole. D'ailleurs d'autres éléments, comme l'épreuve de contrôle (rattrapage) en Bac Pro, ont également renforcé son poids dans la délivrance du diplôme. Mais dans le même temps le contrôle de ce dispositif n'a cessé de s'affaiblir accentuant les risques de dérives que le SNETAP FSU avait dénoncé dès la mise en œuvre du Contrôle en Cours de Formation dans l'EA.*

*Les différentes réformes ces dernières années ont modifié ou tenté de modifier les conditions de délivrance des diplômes, notamment en renforçant la part du CCF allant jusqu'à la délivrance du BEPA par cette unique modalité d'évaluation.*



*Pourtant le bilan de la mise en œuvre éprouvée du CCF dans l'Enseignement Agricole est accablant et le SNETAP FSU conteste :*

- *la réalisation des sujets d'examen par des enseignants isolés, sans possibilité d'étalonner leurs exigences,*
- *l'absence de convocation formelle des élèves qui génère des problèmes de gestion des retards ou d'absence et peut mettre en porte-à-faux l'enseignant comme la vie scolaire; le rôle de chef de centre restant dans l'écrasante majorité des cas dans l'implicite,*
- *le décalage des CCF aux vues d'absences éventuelles,*
- *la diminution des temps de formation car les CCF se réalisent sur les heures de cours (ils peuvent dans certains cas peser lourdement sur les heures de formation notamment pour des épreuves pratiques ou orales), des enseignants en venant même à prendre sur leurs propres heures de cours au détriment des heures d'autres classes,*
- *la surveillance des CCF par un seul enseignant, isolé et ne pouvant pas par exemple accompagner un élève qui se rend aux toilettes,*
- *la difficulté à mettre en œuvre les CCF exigeant une évaluation par deux enseignants extérieurs à l'établissement et/ou un professionnel, faute d'une note de service fixant les conditions précises de leur convocations,*
- *le report de l'organisation et du coût des examens vers les budgets des établissements,*
- *l'absence d'heures affectées à l'organisation des CCF qui sont donc réalisés sur les heures libres bénévolement,*
- *l'absence de reconnaissance de la coordination BEPA,*
- *la possibilité de choisir les objectifs du référentiel,*
- *l'abandon d'une note minimum aux épreuves terminales pour l'obtention de l'examen,*
- *la disparition de l'anonymat des candidats et des établissements (ce qui peut induire de la partialité ou des problèmes relationnels avec l'élève).*
- *l'absence de consignes d'examen formelles consignées dans une note de service à destination des équipes pédagogiques et des élèves, étudiants et apprentis,*
- *la tendance des administrations locales à « enterrer » les cas de fraudes,*
- *l'isolement des enseignants au moment de noter les copies, aucune harmonisation avec des collègues, aucun repère sur la valeur et le niveau des sujets, étalonnage des notes en l'absence d'harmonisation entre notateurs,*
- *une tendance à adapter le niveau des épreuves au niveau des élèves,*
- *les dérives constatées dans un certain nombre de MFR en matière d'élaboration de sujet orientés,*
- *le rôle des présidents de jury est de moins en moins visible dans les établissements faute d'une prise en compte de ces fonctions dans leur emploi du temps. Ils doivent bénéficier d'une formation spécifique et un temps de décharge pour assurer leur mission. Celle-ci ne doit pas se substituer au rôle de l'inspection; ils n'ont donc pas à juger le fond des évaluations.*
- *l'absence d'accompagnement des équipes pédagogiques,*
- *un dispositif du contrôle a posteriori qui ne procède plus que par sondage,*

- la tendance au bachotage des CCF au détriment d'un travail régulier,
- des disciplines qui ne font l'objet d'aucun CCF et qui se retrouvent dévaluées aux yeux des classes,
- le maintien des élèves dans une situation d'examen (donc de stress) en quasi continue à certaines périodes de la formation (particulièrement avec le Bac Pro 3 ans où les élèves sont évalués à la fois sur le Bac Pro et le BEPA),
- l'ambition des référentiels sans commune mesure avec le niveau des élèves,

Ces différents éléments mettent en évidence le fait que les conditions d'examen ne sont en rien respectées et conduisent au développement de « diplômes maison » avec de forts abus, notamment dans le privé avec une tentation d'afficher des taux de réussite très élevés au détriment d'un enseignement de qualité et d'une vraie professionnalisation.

Pour le SNETAP FSU le CCF devient un outil de démantèlement et de remise en cause de la reconnaissance des diplômes nationaux, de désorganisation du travail des élèves et des enseignants et de surcharge de travail. La délivrance de diplômes nationaux par un examen final est la seule évaluation juste et égale.

Sans remettre en cause la nécessité d'un système de rattrapage, le SNETAP FSU dénonce mise en place lors de la session d'examen 2009 qui n'a pour seul objectif que d'augmenter artificiellement le taux de réussite à l'examen du Bac Pro, profitant avant tout aux MFR et permettant à la DGER de tempérer l'impact de la RVP sur le taux de réussite aux examens.

Cette épreuve de contrôle identique à celle mise en place à l'Éducation Nationale est largement contestée. Alors que l'Éducation Nationale, devant la fronde, avait modifié la structure de cette épreuve à la session 2010, le MAAP était incapable de la corriger. Elle a finalement acceptée de réunir un groupe de travail à plusieurs reprises durant l'année scolaire 2010 - 2011 pour modifier cette épreuve. Mais elle s'est refusée à remettre en cause le décret de création qui bloque toute véritable modification et accouche d'un texte qui n'est toujours pas satisfaisant.

Le SNETAP FSU défend la nécessité d'un véritable rattrapage pour tous les examens qui ne peut correspondre à l'épreuve de contrôle conçue pour le Baccalauréat Professionnel. Mais au contraire une épreuve où les candidats choisissent de repasser des matières dans lesquelles ils ont échoué, où les notes obtenues se substituent à celles des épreuves écrites des mêmes matières (si elles sont plus favorables) et où l'admission définitive est acquise si le candidat obtient au moins 10 de moyenne sur l'ensemble des épreuves (comme cela existe pour le baccalauréat général).

Dans le lycée de la réussite, **les enseignants sont des professeurs avec des savoirs, des compétences disciplinaires** qu'ils mettent au service de la formation des élèves.

Enfin, l'innovation pédagogique voire l'expérimentation ont leur place dans le lycée de la réussite pour tous à la condition de ne pas considérer les élèves comme des objets d'expérience. Pour le SNETAP FSU, **l'expérimentation doit être encadrée, définie dans le temps et évaluée avant un éventuel élargissement.**

